# Conduite à tenir du SST: en cas d'exposition accidentelle à des produits chimiques





### **PROTÉGER**

- Se protéger les mains avec des gants
- Retirer la personne de la zone polluée





## **EXAMINER**

#### Rechercher:

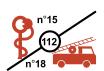
- la conscience
- la respiration



#### FAIRE ALERTER/ ALERTER

#### Appeler:

- Le SAMU 15, les pompiers 18/112
  (en précisant le nom du produit en cause, sa concentration, éditer la/les FDS)
- Les responsables de l'entreprise





 Pratiquer la conduite à tenir pour une victime consciente en cas de :

## Projection localisée

#### Rincer la zone pendant 15 minutes au moins.

 Enlever sous l'eau les vêtements imbibés de produit.

## Projection importante

- Diriger sous une douche de sécurité.
- Rincer.
- Faire se déshabiller et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

# Projection dans l'œil

Rincer l'œil pendant au moins 15 minutes (si lentilles : les faire retirer pendant le rinçage) en veillant à ce que l'eau de lavage ne coule pas dans l'autre œil.
 Si disponible utiliser le rince-œil.

#### Inhalation/ ingestion

- Placer en position assise pour faciliter la respiration.
- Demander un avis médical.



NE PAS FAIRE VOMIR, ne pas donner à boire



Dans tous les cas, surveiller l'état de la victime. En cas d'aggravation, pratiquer les gestes qui s'imposent et rappeler les secours.

## Dispositif spécifique :

Acides borique, chromique, chlorhydrique, nitrique, phosphorique, sulfurique, fluorhydrique et leurs dérivés. Dioxyde de soufre, hydroxyde de sodium (soude), sels de nickel, sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), nitrate d'ammonium ou de sodium et leurs dérivés.

→ Transmettre aux secours la fiche de liaison « victime d'un accident chimique »